

**AVIS DES SOCIETES**

ETATS FINANCIERS

**STUSID BANK**

**Siège Social** : 32, rue Hédi Karray -1082 Tunis-

STUSID BANK publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA et Mr.Mourad Guellaty.

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

<b>ACTIFS</b>		<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
			<b>Retraité</b>	<b>Publié</b>
<b>AC 1 -</b> Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	<b>1</b>	24 286	11 250	11 250
<b>AC 2 -</b> Créances sur les établts bancaires et financiers	<b>2</b>	15 027	11 501	11 501
<b>AC 3 -</b> Créances sur la clientèle	<b>3</b>	472 295	497 304 (*)	504 076
<b>AC 4 -</b> Portefeuille titres commercial	<b>4</b>	93 946	60 248	60 248
<b>AC 5 -</b> Portefeuille d'investissement	<b>5</b>	48 317	48 440	48 440
<b>AC 6 -</b> Valeurs immobilisées	<b>6</b>	7 952	7 434	7 434
<b>AC 7 -</b> Autres actifs	<b>7</b>	44 687	41 765	41 765
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>706 510</b>	<b>677 942 (*)</b>	<b>684 714</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>PA 1 -</b> Banque centrale et CCP		150 019	130 385	130 385
<b>PA 2 -</b> Dépôts et avoirs des établts bancaires et financiers	<b>8</b>	43 199	42 938	42 938
<b>PA 3 -</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	<b>9</b>	321 837	297 616	297 616
<b>PA 4 -</b> Emprunts et ressources spéciales	<b>10</b>	415	736	736
<b>PA 5 -</b> Autres passifs	<b>11</b>	47 001	42 313	42 313
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>562 471</b>	<b>513 988</b>	<b>513 988</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
	<b>12</b>			
<b>CP 1 -</b> Capital		100 000	100 000	100 000
<b>CP 2 -</b> Réserves		83 200	83 161	83 161
<b>CP 4 -</b> Autres capitaux propres		-	-	-
<b>CP 5 -</b> Résultats reportés		-19 206	-4 053 (*)	72
<b>CP 6 -</b> Résultat de l'exercice		-19 955	-15 153 (*)	-12 506
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>144 039</b>	<b>163 954 (*)</b>	<b>170 726</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>706 510</b>	<b>677 942 (*)</b>	<b>684 714</b>

(\*)Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

<b>PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>Notes</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>HB 1</b>	Cautions, avals et autres garanties données		105 473	97 335
<b>HB 2</b>	Crédits documentaires		9 946	15 892
<b>HB 3</b>	Actifs donnés en garantie		-	-
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>13</b>	<b>115 419</b>	<b>113 227</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
<b>HB 4</b>	Engagements de financement donnés		24 901	10 289
<b>HB 5</b>	Engagements sur titres		325	447
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>13</b>	<b>25 226</b>	<b>10 736</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
<b>HB 6</b>	Engagements de financements reçus		10 000	10 000
<b>HB 7</b>	Garanties reçues		239 469	212 893
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>13</b>	<b>249 469</b>	<b>222 893</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u> <u>Retraité</u>	<u>31/12/2012</u> <u>Publié</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
PR 1 -	Intérêts et revenus assimilés	14.1.1	31 496	29 408
PR 2 -	Commissions (en produits)	14.1.2	6 925	7 177
PR3 -	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	14.1.3	6 681	2 685
PR4 -	Revenus du portefeuille d'investissement	14.1.4	4 093	2 853
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			<b>49 195</b>	<b>42 123</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
CH 1 -	Intérêts encourus et charges assimilées	14.1.5	-22 527	-15 062
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			<b>-22 527</b>	<b>-15 062</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>26 668</b>	<b>27 061</b>
PR5\CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	14.4	-27 767	-25 843 (*)
PR6\CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	14.5	-558	-146
PR 7 -	Autres produits d'exploitation	14.7	37	119
CH 6 -	Frais de personnel	14.3	-11 694	-10 673
CH 7 -	Charges générales d'exploitation	14.2	-4 480	-4 342
CH 8 -	Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations	14.6	-1 251	-1 221
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-19 045</b>	<b>-15 045 (*)</b>
PR8\CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	14.8	-808	-63
CH 11 -	Impôt sur les bénéfices	11.4	-102	-45
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>-19 955</b>	<b>-15 153 (*)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>-19 955</b>	<b>-15 153 (*)</b>
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES			-6772	-4 125
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>			<b>-26 727</b>	<b>-12 506</b>

(\*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		45 400	39 951
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-27 304	-20 074
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements Bancaires et financiers		-6 245	-31 256
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle		-2 669	-28 961
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		24 309	6 676
Titres de placement		-33 741	-39 104
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-4 852	-9 917
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-5 940	15 620
Impôt sur les bénéfices		-102	-45
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>15.1</b>	<b>-11 144</b>	<b>-67 110</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		4 093	2 853
Acquisition \ cessions portefeuille d'investissement		-436	-786
Acquisitions \ cessions immobilisations		-1 769	-1 927
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>15.2</b>	<b>1 888</b>	<b>140</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Emission d'actions		-	-
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-321	145
Dividendes et autres distributions		-	-
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>	<b>15.3</b>	<b>-321</b>	<b>145</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période</b>		<b>-9 577</b>	<b>-66 825</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		-111 134	-44 309
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE</b>	<b>15</b>	<b>-120 711</b>	<b>-111 134</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**  
**(UNITE DT : en Dinars Tunisien)**

**1- PRESENTATION DE LA BANQUE**

La « STUSID BANK » a été créée le 30 mai 1981 au terme d'une convention signée entre la République Tunisienne et le Royaume d'Arabie Saoudite. Après l'annulation de cette convention, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 décembre 2004, a décidé de transformer la société en banque universelle.

Par arrêté du ministre des finances du 25 avril 2005, la banque a obtenu l'agrément d'exercice de l'activité d'une banque universelle. Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 6 juin 2007, ont décidé de modifier les statuts pour être conformes aux nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales et de la loi de renforcement de la sécurité des relations financières.

La « STUSID BANK » a pour principaux objets :

- L'acceptation des dépôts ;
- L'octroi des crédits ;
- L'intermédiation des opérations de change ;
- La mise à la disposition des clients des moyens de paiement ;
- Les activités liées à l'ingénierie financière et la gestion de patrimoine ;
- La participation dans les sociétés tunisiennes, saoudiennes et étrangères ;
- La réalisation de toute opération financière pour son compte ou pour le compte des tiers, de tout engagement par signature, de toute opération de leasing, etc...
- Et d'une façon générale, la réalisation de toutes les opérations bancaires.

Le capital de la Banque est fixé à 100 millions de dinars divisé en un million d'actions de 100 dinars chacune, détenues à concurrence de 50% par l'Etat Tunisien et les entreprises publiques tunisiennes et 50% par le Royaume d'Arabie Saoudite.

Dans le cadre de l'assainissement de sa structure financière, la « STUSID BANK » a procédé en 2002 à la cession de son portefeuille compromis composé de créances et de titres de participation s'élevant respectivement à 162 351 MDT et 27 741 MDT.

**2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et par l'arrêté du Ministre des finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

**2.1- Présentation des états financiers**

Les états financiers sont établis conformément à la norme 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Ils comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

## 2.2- Base de mesure et conventions comptables appliquées

Les états financiers de la « STUSID BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les conventions comptables retenues sont en conformité avec les normes comptables généralement admises en Tunisie.

Les conventions comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

### 2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe récupérable, augmenté des frais directs. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants:

NATURE	TAUX 2013	TAUX 2012
Bâtiments	2 %	2 %
Matériel divers	10 %	10 %
Matériel roulant	20 %	20 %
Matériel informatique	33 %	33 %
Matériel de Bureau	20 %	20 %
Mobilier de Bureau	20 %	20 %
Matériel Photo Diapo Vidéo	20 %	20 %
Agencements, Aménagements, Installations	10 %	10 %
Logiciels	33 %	33 %

Ces taux sont conformes à ceux admis par l'administration fiscale.

### 2.2.2- LE PORTEFEUILLE -TITRES

Le portefeuille - titres détenu par la « STUSID BANK » est classé en deux catégories : Portefeuille d'investissement et portefeuille de placement.

Le portefeuille d'investissement inclut les titres achetés dans l'intention de les conserver de façon durable, dont notamment les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées.

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 décembre 2013, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les titres cotés en bourse et à la juste valeur pour les titres non cotés, à l'exception des titres SITEX, qui ont été évalués sur la base de leur valeur d'utilité, et ce conformément aux paragraphes 30 et 33 de la norme comptable 25.

Cette valeur d'utilité tient compte du prix retenu dans les transactions récentes, de la valeur de l'actif net corrigé, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres, le degré de dilution du titre et du rendement du titre.

Le portefeuille de placement inclut les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme. Il est comptabilisé à son coût d'acquisition. Au 31/12/2013, il a été procédé à son évaluation au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêtés des états financiers pour les valeurs cotées.

Les titres non cotés ont été évalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la "STUSID BANK" sont comptabilisés dès la naissance de la créance sur la société émettrice.

Contrairement aux dispositions de la norme comptable 24, les revenus des titres de participation ayant fait l'objet d'un contrat de rétrocession ne sont pas rattachés aux exercices comptables concernés. Par prudence, la "STUSID BANK" ne constate le produit qu'à son encaissement.

Les plus values latentes sur titres de participation et de placement courant ne sont pas prises en compte parmi les produits. Conformément à la convention de prudence, elles sont constatées à leur réalisation.

En revanche, les moins values latentes sur titres de participation et placement sont provisionnées.

### **2.2.3- LES ENGAGEMENTS**

Ils sont constitués de toute créance résultant des prêts et avances accordés par l'établissement, ainsi que de toute obligation de fournir des fonds à une autre partie ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération.

#### **2.2.3.1-PROVISIONS INDIVIDUELLES**

Les engagements sont évalués conformément à la norme comptable sectorielle n° 24 et aux circulaires de la BCT n° 91-24, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Les provisions sont appliquées sur la valeur totale des engagements douteux, qu'ils soient échus ou non encore échus.

Les revenus liés aux engagements contractés sont constatés en produits de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

En vertu des termes de l'article 9 de la circulaire aux banques n° 91-24, les produits non encaissés des créances classées (2,3 et 4) sont enregistrés en agios réservés.

Conformément aux dispositions de ce même article, les intérêts non encaissés des créances de la classe (1) sont enregistrés en produits de la période.

#### **▪ Classification**

La classification des créances a été effectuée sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2013 :

- Soit, principalement, en fonction de l'ancienneté des impayés constatés sur les crédits considérés comme actifs classés :

<b>CLASSES</b>	<b>RETARD DE PAIEMENT (SITUATION)</b>
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours
5	Contentieux

- Soit en fonction d'une évaluation de la rentabilité du projet et de la situation financière d'ensemble du client.
- Soit, en fonction du gel du compte courant.

Toutefois, cette approche a été modulée pour tenir compte des situations particulières, notamment celles relatives aux :

- Arrangements et aux règlements intervenus après la date d'arrêté pour les clients présentant des impayés au 31 décembre 2013,
- Aux règlements postérieurs à la date de clôture des états financiers tout en respectant la période prévue par les dispositions légales en vigueur, et
- Aux chances de recouvrement estimées sur les projets encore en cours de réalisation.

#### ▪ **Taux de provision**

Les provisions requises sur les engagements classés sont déterminées par application des taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24 par classe de risque au montant des engagements nets des garanties et agios réservés :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
0	0%
1	0%
2	20 %
3	50 %
4	100 %
5	100 %

Conformément à l'article 9 de la circulaire aux banques n° 91-24, les intérêts des classes (2,3, 4et 5) ne sont pas incorporés dans les résultats et sont comptabilisés, par conséquent en agios réservés.

#### ▪ **Prise en compte des garanties**

##### \* **Garanties retenues :**

Pour la détermination des provisions, seules les garanties suivantes ont été retenues :

- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ou encore auprès des sociétés de développement touristique.

##### \* **Evaluation des garanties hypothécaires**

Les garanties hypothécaires, dont le fondement juridique est reconnu, ont été évaluées à leur juste valeur en se basant sur leur nature. Cette valeur a été déterminée en tenant compte des variables suivantes :

- La valeur déterminée soit par une expertise externe.
- La valeur découlant de l'évaluation interne de la « STUSID BANK ».

#### **2.2.3.2-PROVISIONS COLLECTIVES**

Conformément à la circulaire aux banques 91-24, la banque a constitué des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations de classe annuels (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2013 avec celui de 2012. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.

- L'application des taux de provisionnement par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le montant des provisions et le risque additionnel

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provisions collectives de 8 355 MDT en 2013 contre 7 762 MDT en 2012.

### 2.2.3.3-PROVISION ADDITIONNELLE

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ces quotités sont appliqués au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- Des agios réservés ;
- Des garanties de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24.

Cette nouvelle obligation instaurée par la dite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable dont l'effet des provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

En application de ces dispositions, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2013 de 3 855 MDT et par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture au titre du même exercice de 6 772 MDT.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de la NCT 11 Modifications comptables, ce changement de méthode a été appliqué rétrospectivement pour déterminer son effet sur les exercices antérieurs et par conséquent les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Rubriques Bilan	31-12-2012 Publié	Retraitement	31-12-2012 Retraité
Créances sur la clientèle	504 076	-6 772	497 304
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>684 714</b>	<b>-6 772</b>	<b>677 942</b>
Résultats reportés	-4 054	-4 125	-8 179
Résultat de l'exercice	-15 153	-2 647	-17 800
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>170 726</b>	<b>-6 772</b>	<b>163 954</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>684 714</b>	<b>-6 772</b>	<b>677 942</b>
Rubriques Etat de Résultat	31-12-2012 Publié	Retraitement	31-12-2012 Retraité
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-23 196	-2 647	-25 843
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-12 398</b>	<b>-2 647</b>	<b>-15 045</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-12 506</b>	<b>-2 647</b>	<b>-15 153</b>
Effet des modifications comptables	-	-4 125	-4 125
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>-</b>	<b>6772</b>	<b>-19 279</b>

## **- REGIME FISCAL**

La "STUSID BANK" est soumise au régime fiscal du droit commun. Toutefois, elle a bénéficié du régime institué par la loi 88-93 du 2 août 1988 durant les vingt premières années de son activité. Aux termes de l'article 3 de la loi sus précisée, la banque est devenue soumise au régime fiscal du droit commun avec effet le 31 mai 2001.

La banque bénéficie également des dégrèvements relatifs aux participations au capital des entreprises opérant dans les activités prévues par le code d'incitation aux investissements.

Conformément aux dispositions de l'alinéa premier du paragraphe 1er de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, la « STUSID BANK » est autorisée à constituer des provisions pour créances douteuses totalement déductibles du bénéfice imposable réalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2013.

Sont aussi admises en déduction pour la détermination du bénéfice imposable des établissements bancaires, les provisions constituées pour dépréciation de la valeur des actions et parts sociales dans la même limite.

Aux termes de la loi 2003-32 du 28 avril 2003 relative aux mesures fiscales portant appui aux opérations d'assainissement financier des banques de développement, les pertes résultant des opérations de cession de créances aux sociétés de recouvrement et des participations aux sociétés d'investissement ont été imputées sur la réserve spéciale suivant la quatrième résolution de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 juin 2003 sans remise en cause des avantages fiscaux obtenus.

Cette même loi permettra à la « STUSID BANK » de reporter ces pertes sur les résultats des années suivant celle de la constatation, et ce, jusqu'à la résorption totale des dites pertes.

En matière d'impôt indirect, la « STUSID BANK » est partiellement assujettie à la TVA. Le taux partiel appliqué au cours de l'exercice 2013 est de 21,04% et le taux définitif de cet exercice s'élève à 17,78%.

## **4- UNITE MONETAIRE**

Les états financiers de la « STUSID BANK » sont établis en dinar tunisien. A chaque arrêté comptable les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de la réévaluation des positions en devise sont prises en compte en résultat de l'exercice.

## **5- NOTES EXPLICATIVES**

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 MDT)

### **NOTE 1- CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT**

Ce poste correspond aux soldes des billets et monnaies, des avoirs auprès de la Banque Centrale de Tunisie, des Comptes Courants Postaux et de la Trésorerie Générale de Tunisie. A la fin de l'exercice 2013, le total des liquidités est de 24 286 MDT contre 11 250 MDT au 31 décembre 2012. Il est ventilé comme suit :

(En milliers de dinars)

<b>DESIGNATION</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Billets et monnaies	8 399	6 684
BCT	15 887	4 566
<b>TOTAL</b>	<b>24 286</b>	<b>11 250</b>

## NOTE 2- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Cette rubrique comporte les avoirs liquides ou immédiatement exigibles. Elle enregistre également les opérations de prêts au jour le jour et à terme effectuées avec les établissements bancaires et financiers. Au 31 décembre 2013, les créances sur les établissements bancaires et financiers et les placements monétaires totalisent 15 027 MDT contre 11 501 MDT à fin 2012. Ils se détaillent comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	2013	2012
Correspondants	1 841	3 312
Placements monétaires	13 186	8 189
<b>TOTAL</b>	<b>15 027</b>	<b>11 501</b>

## NOTE 3- CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2013, les créances nettes sur la clientèle s'élèvent à 472 295 MDT contre 504 076 MDT au 31 décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

(En milliers de dinars)

ENGAGEMENT	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
Créances non échues	3.1.1	372 804	397 837
Arrangement	3.1.1	42 640	28 090
Impayés	3.1.2	71 872	55 806
Autres engagements	3.1.3	221	186
Comptes débiteurs clients	3.1.4	100 550	89 456
intérêts à recevoir	3.1.1	5 195	5 903
Comptes Courants associés		273	-
<b>TOTAL CREDIT</b>		<b>593 555</b>	<b>577 278</b>
Intérêts constatés d'avance		-1 557	-1 092
<b>TOTAL (1)</b>		<b>591 998</b>	<b>576 186</b>
Agios réservés		-33 371	-20 140
Provisions		-86 332	-51 970
<b>TOTAL (2)</b>	<b>3.1.5</b>	<b>-119 703</b>	<b>-72 110</b>
<b>CREANCES NETTES (1) + (2)</b>		<b>472 295</b>	<b>504 076</b>
Engagement hors bilan		101 320	85 517

### 3.1-STRUCTURE DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

La valeur brute des créances courantes et celles de la classe (1) s'élève à 385 235 MDT au 31 décembre 2013, soit 65 % du total des créances, contre 445 849 MDT à la fin de l'exercice précédent, soit 77 % du total des créances. En revanche, la valeur des créances classées (2, 3, 4 et 5) sans engagements hors bilan s'élève à 208 321 MDT à la clôture de l'exercice contre 131 429 MDT au 31 décembre 2012, soit 35% des créances totales.

#### \* Répartition des créances par classe de risque

La répartition de toutes les créances se présente comme suit :

(En milliers de dinars)

Classe	2013		2012	
	Valeur	%	Valeur	%
Classe 0	286 729	48%	303 008	52%
Classe 1	98 506	17%	142 841	25%
Classe 2	26 865	5%	13 801	2%
Classe 3	39 923	7%	29 263	5%
Classe 4	91 053	15%	51 185	9%
Classe 5	50 480	9%	37 180	6%
<b>Total</b>	<b>593 555</b>	<b>100%</b>	<b>577 278</b>	<b>100%</b>

### 3.1.1- Encours

Au 31 décembre 2013, l'encours de la « STUSID BANK » s'élève en brut à 421 905 MDT contre 431 830 MDT au 31 décembre 2012. Il est détaillé comme suit :

- **Encours non échus :**

(En milliers de dinars)

Intitule	31/12/2013	31/12/2012
Classe 0	250 753	265 051
Classe 1	81 311	114 700
Classe 2	16 833	6 248
Classe 3	23 308	13 344
Classe 4	37 279	22 539
Classe 5	12 421	9 948
<b>Total</b>	<b>421 905</b>	<b>431 830</b>

Ces encours sont formés de:

- Créances courantes	373 797 MDT
- Créances consolidées	42 640 MDT
- Intérêts à recevoir	5 195 MDT
- Comptes Courants associés	273 MDT

### 3.1.2- CREANCES IMPAYEES

Au 31 décembre 2013, le volume des impayés a atteint la somme de 71 872 MDT contre 55 806 MDT au 31 décembre 2012, représentant 12,1% du total des engagements contre 9,7% en 2012. L'analyse des créances impayées se présente comme suit :

- \* *Répartition des impayés en principal et en intérêts :*

(En milliers de dinars)

Impayés	Valeurs		Variations	
	2013	2012	Valeurs	%
Impayés en Principal	57 985	47 257	10 728	23%
Impayés en Intérêts	8 905	5 673	3 232	57%
Impayés en Intérêts de retard	4 982	2 876	2 106	73%
<b>Total</b>	<b>71 872</b>	<b>55 806</b>	<b>16 066</b>	<b>29%</b>

- \* *Répartition des impayés par classes de risque :*

Au 31 décembre 2013, les impayés se répartissent par classes de risque comme suit :

(En milliers de dinars)

IMPAYES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5	TOTAL
Impayés en Principal	2 200	1 590	2 874	8 243	24 353	18 726	57 985
Impayés en Intérêts	746	77	243	606	3 389	3 844	8 905
Impayés en Intérêts de retard	84	6	34	215	1 512	3 131	4 982
<b>Total des impayés 2013</b>	<b>3 029</b>	<b>1 673</b>	<b>3 152</b>	<b>9 064</b>	<b>29 254</b>	<b>25 700</b>	<b>71 872</b>
<b>Total des impayés 2012</b>	<b>838</b>	<b>12 049</b>	<b>1 838</b>	<b>7 001</b>	<b>15 312</b>	<b>18 768</b>	<b>55 806</b>
<b>Variations</b>	<b>2 191</b>	<b>-10 376</b>	<b>1 314</b>	<b>2 063</b>	<b>13 942</b>	<b>6 932</b>	<b>16 066</b>

### 3.1. 3- AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2013, le solde des autres engagements s'élève à 221MDT correspondant à des divers impayés.

#### 3.1.4- COMPTES DEBITEURS CLIENTS

Au 31 décembre 2013, les comptes débiteurs clients s'élèvent à 100 550MDT contre 89 456 MDT au 31 décembre 2012, soit une hausse de 12,4%.

#### 3.1.5- PROVISIONS ET AGIOS RESERVES

Les provisions et les agios réservés s'élèvent à 119 703 MDT au 31 décembre 2013 contre 72 110 MDT à la clôture de l'exercice antérieur. Elles s'analysent comme suit :

(En milliers de dinars)

PROVISIONS & AGIOS RESERVES	31/12/2013	31/12/2012
Provisions en Principal	86 332	51 970
Agios réservés	33 371	20 140
<b>TOTAL</b>	<b>119 703</b>	<b>72 110</b>

##### 3.1.5.1- PROVISIONS

Au 31 décembre 2013, les provisions s'élèvent à 86 332 MDT contre 51 970 MDT à la clôture de l'exercice précédent. La variation enregistrée, soit 34 362 MDT, s'analyse comme suit :

<b>Provisions au 31/12/2012</b>	<b>51 970</b>
Dotations de l'exercice 2013*	34 505
Provision additionnelle antérieure à 2013	6 772
Reprises des provisions de l'exercice 2013	-6 915
<b>Provisions au 31/12/2013</b>	<b>86 332</b>

(\*) : Les dotations de 2013 comprennent :

- la provision collective constituée conformément aux dispositions de la circulaire 2012-02 du 11 janvier 2012 ; cette provision s'élève à 593 MDT, et
- La provision additionnelle conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21 du 30 Décembre 2013 et qui s'élève à 3 855 MDT.

##### 3.1.5.1.1- PROVISIONS INDIVIDUELLES

Ces provisions sont déterminées conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2013, s'élèvent à 66 473 MDT.

##### 3.1.5.1.2- PROVISION COLLECTIVE

Cette provision est constatée en couverture risques latents sur l'ensemble des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Les modalités de calcul de la provision collective s'étalent sur les exercices : 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013. A ce titre, la provision collective est estimée à fin 2013 à 8 355 MDT.

### 3.1.5.2- AGIOS RESERVES

Les agios réservés sont présentés en déduction des créances sur la clientèle et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles.

Au 31 décembre 2013, les agios réservés totalisant 33 371 MDT contre 20 141 MDT à la clôture de l'exercice précédent, se détaillent ainsi :

(En milliers de dinars)

<b>PROVISIONS &amp; AGIOS RESERVES</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Agios réservés /Impayés	8 795	6 073
Agios réservés/Intérêts consolidés	9 704	6 687
Agios réservés/ Intérêts de retard/Principal	3 880	2 245
Agios réservés / Intérêts de retard/Intérêts	1 095	631
Agios réservés / Comptes courants débiteurs	9 897	4 505
<b>TOTAL DES AGIOS RESERVES</b>	<b>33 371</b>	<b>20 140</b>

### NOTE 4- PORTEFEUILLE COMMERCIAL

Le portefeuille commercial correspond aux titres de transaction et de placement détenus par la banque pour son compte. Cette rubrique, totalisant 93 946 MDT au 31 Décembre 2013 contre 60 248 MDT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

(En milliers de dinars)

<b>Désignation</b>	<b>note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Titres de transaction et de placement	4.1	761	260
Bons de trésor assimilables	4.2	92 018	59 169
Intérêts courus non échus/ bons de trésor	4.3	1 324	932
Provisions pour dépréciation des titres de placement		-157	- 113
<b>Total</b>		<b>93 946</b>	<b>60 248</b>

### 4.1- TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT

(En milliers de dinars)

<b>TITRES</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
BTE	517	11	10
EL HIFADH	4821	500	-
FCP IMTIAZ	2 500	250	250
<b>TOTAL</b>		<b>761</b>	<b>260</b>

### 4.2- BONS DE TRESOR ASSIMILABLES

Le solde de ce compte totalisant 92 018 MDT au 31 décembre 2013 contre 59 169 MDT au 31 décembre 2012, est détaillé analyse comme suit :

(En milliers de dinars)

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
BTA échéance 12/10/2018	74 674	33 920
BTA échéance 11/10/2013	-	7 981
BTA échéance 11/07/2017	996	995
BTA échéance 11/08/2022	16 348	16 273
<b>Total</b>	<b>92 018</b>	<b>59 169</b>

### 4.3- INTERETS COURUS ET NON ECHUS / BONS DE TRESOR ASSIMILES

Le solde de ce compte totalisant 1 324 MDT au 31 décembre 2013 contre 932 MDT au 31 décembre 2012, s'analyse comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts courus non échus / BTA 11/07/2017	32	32
Intérêts courus non échus / BTA 11/08/2022	370	371
Intérêts courus non échus / BTA 12/10/2018	922	421
Intérêts courus non échus / BTA 11/10/2013	-	108
<b>TOTAL</b>	<b>1 324</b>	<b>932</b>

### 5- PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique comprend les titres d'investissement, de participation et des entreprises associées et les co-entreprises ainsi que les parts dans les entreprises liées.

Le portefeuille d'investissement de la STUSID BANK totalise en net des provisions 48 317 MDT au 31 décembre 2013 contre 48 440 MDT à la clôture de l'exercice précédent ; cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de dinars)

CATEGORIE DES TITRES	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
Titres d'investissement	5.1	2 891	2 998
Titres de participation	5.2	51 006	50 438
Provisions sur titres	5.3	-5 580	-4 996
<b>TOTAL</b>		<b>48 317</b>	<b>48 440</b>

#### 5.1- LES TITRES D'INVESTISSEMENT

L'encours des titres d'investissement ainsi que leurs créances rattachées au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

(En milliers de dinars)

EMETTEUR	VALEUR D'ACQUISITION	CREANCES RATTACHEES	TOTAL
BNA	1 000	38	1 038
AMEN BANK	800	13	813
BTE	1 000	40	1 040
<b>TOTAL</b>	<b>2 800</b>	<b>91</b>	<b>2 891</b>

#### 5.2- STRUCTURE DES TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille des participations de la STUSID BANK totalise 45 426 MDT en net de provisions au 31 décembre 2013 contre 45 442 MDT à la clôture de l'exercice antérieur.

Sa répartition par secteur se présente comme suit :

(En milliers de dinars)

Secteurs	2013		2012	
	Montants	%	Montants	%
Industrie	25 381	50%	22 983	46%
Tourisme et immobilier	17 095	33%	12 282	24%
Services	8 128	16%	15 166	30%
Agricole	402	1%	7	-
<b>Total brut</b>	<b>51 006</b>	<b>100%</b>	<b>50 438</b>	<b>100%</b>
Provisions & agios réservés	5 580		4 996	
<b>Valeur Comptable Nette</b>	<b>45 426</b>		<b>45 442</b>	

Les mouvements du portefeuille titres de participation se résument comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATIONS	Montant 2012	Entrées 2013	Sorties 2013	SOLDE 2013
<b>Titres de participation partie libérée</b>	<b>50 438</b>			<b>50 438</b>
Acquisitions		1 144		
Cessions			-575	
<b>TOTAL (A)</b>	<b>50 438</b>	<b>1 144</b>	<b>-575</b>	<b>51 006</b>
<b>Provisions pour dépréciation titres</b>	<b>4 787</b>			<b>4 787</b>
Dotations de l'exercice		709		
Reprise de provisions			-125	
<b>Agios réservés convertis en provisions</b>	<b>209</b>	-	-	<b>209</b>
<b>TOTAL(B)</b>	<b>4 996</b>	<b>709</b>	<b>-125</b>	<b>5 580</b>
<b>TITRES DE PARTICIPATION NET DE PROVISIONS(A) - (B)</b>	<b>45 442</b>			<b>45 426</b>
<b>Titres de participation non libérés</b>	<b>447</b>			<b>447</b>
Libération			122	
<b>Total Titres de participations non libérés</b>	<b>447</b>		<b>122</b>	<b>325</b>

### 5.2.1- VARIATION DU PORTEFEUILLE

La variation brute du portefeuille des participations au cours de l'exercice 2013 s'élève à 569 MDT, cette variation est analysée comme suit:

(En milliers de dinars)

SOCIETE	MONTANT
ATID	500
FLOR ALIA	394
ASSURANCE TAKAFOL	250
TST	-50
SMT	-525
<b>TOTAL</b>	<b>569</b>

### 5.2.2- REVENUS DU PORTEFEUILLE PARTICIPATION

Les revenus sur titres de participation ont atteint 4 093 MDT au 31 décembre 2013 contre 2 853MDT à fin 2012. Ils se détaillent comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	2013	2012
Dividendes	3 913	2 596
Jetons de présence	180	257
<b>TOTAL</b>	<b>4 093</b>	<b>2 853</b>

### 5.3- PROVISIONS SUR PORTEFEUILLE –TITRES

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles.

Les provisions cumulées s'élèvent à 5 580 MDT au 31 décembre 2013, soit 11 % de la valeur totale du portefeuille titres.

La variation nette des provisions pour dépréciation de titres de participation qui est de 558 MDT, s'analyse comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	2013	2012
- Dotation de l'exercice	709	211
- Résultat de cession	-26	-
- Reprise sur provisions	-125	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-558</b>	<b>211</b>
- Provisions pour risques généraux	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-558</b>	<b>211</b>

### NOTE 6- VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique totalisant 7 952 MDT au 31 décembre 2013 contre 7 434 MDT au 31 décembre 2012, s'analyse comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur Brute	Amort	VCN	Valeur Brute	Amort	VCN
Immobilisations incorporelles	1183	920	263	1 100	696	404
Immobilisations corporelles	16 222	9364	6858	15 072	8 425	6 647
Immobilisations en cours	831	-	831	383	-	383
<b>Totaux</b>	<b>18 236</b>	<b>10 284</b>	<b>7 952</b>	<b>16 555</b>	<b>9 121</b>	<b>7 434</b>

#### 6.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent au coût d'achat de logiciel. Le tableau de variation de cette rubrique se détaille ainsi :

(En milliers de dinars)

<b>Valeur brute au 31/12/2012</b>	<b>1 100</b>
Acquisitions 2013	83
<b>Valeur brute au 31/12/2013</b>	<b>1 183</b>
<b>Amortissements au 31/12/2012</b>	<b>696</b>
Dotations aux amortissements 2013	224
<b>Valeur des amortissements au 31/12/2013</b>	<b>920</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2013</b>	<b>263</b>

## 6.2- Immobilisations corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles se résume comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	Valeur brut				Amortissements				VCN
	2012	acqui	Cession	2013	2012	dotat°	REP	CUMUL	
Terrains du siège	386			386					386
Bâtiment du siège	2 525			2 525	1262	50		1 312	1213
Agence SFAX	811			811	123	16		139	672
Matériel et outillage	20	1		21	10	2		12	9
Matériel automobile	782			782	595	81		676	106
Matériel informatique	1 111	191	48	1 254	900	160	48	1012	242
Matériel de bureau	394	30	9	414	265	54	9	309	105
Mobilier de bureau	570	54	2	622	491	39	2	528	94
Agnt ,aménag install	4 415	372	2	4 785	3 417	171	1	3587	1 198
AAISFAX	283			283	180	28		208	75
SOUSSE AAI	97			97	42	10		52	45
AAINABEUL	274	1		275	130	27		157	118
BIZERTE AAI	386	2		388	178	39		217	171
AAIMONASTIR	247			247	103	24		127	120
RUE PALESTINE AAI	291			291	121	29		150	141
DJERBA AAI	285	1		286	111	28		139	147
MANOUBA AAI	214	7		221	68	21		89	132
KAIROUAN AAI	321			321	118	32		150	171
GABES AAI	206	1		207	68	21		89	118
M'SAKEN AAI	235			235	74	24		98	137
AAI ARIANA	250			250	54	25		79	171
LAC AAI	199	1		200	36	20		57	143
AAIMEGRINE	246			246	25	25		50	196
EL MOUROUJ AAI	219			219	23	22		45	174
SAHLOUL AAI	292	2		294	18	29		47	247
NASER AAI		292		292		16		16	276
AAIMAHDIA		256		257		5		5	252
Matériel photo diapovidéo	13			13	13	1		14	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 072</b>	<b>1211</b>	<b>61</b>	<b>16222</b>	<b>8 425</b>	<b>999</b>	<b>60</b>	<b>9 364</b>	<b>6 858</b>

## NOTE7- AUTRES ACTIFS

Le solde des autres actifs comprend les comptes de régularisation, les prêts au personnel et les créances diverses. Ce solde totalisant 44 687 MDT au 31 décembre 2013 contre 41 765 MDT au 31 décembre 2012, est ventilé comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
Compte de régularisation "actif "	7.1	1 971	3 833
Débiteurs divers	7.2	39 942	35 234
Prêts au personnel	7.3	2 774	2 698
<b>TOTAL</b>		<b>44 687</b>	<b>41 765</b>

## 7.1- Compte de régularisation "actif "

Le compte de régularisation actif s'analyse comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Commission d'engagement à recevoir	6	13
Commission d'étude à recevoir	5	3
Produits divers à recevoir	53	67
Dividendes et tantièmes à recevoir	1 762	1 730
Charges payées ou comptabilisées d'avance	134	112
Charges à répartir nettes des résorptions	11	40
Opérations à régulariser	-	1 868
<b>Total</b>	<b>1 971</b>	<b>3 833</b>

## 7.2- Débiteurs divers

Le poste « débiteurs divers » regroupe les comptes suivants :

(En milliers de dinars)

Désignation	note	31/12/2013	31/12/2012
Débiteurs divers		308	280
Autres débiteurs	7.2.1	39 634	34 954
<b>Total</b>		<b>39 942</b>	<b>35 234</b>

### 7.2.1- Autres débiteurs

Le compte « autres débiteurs » correspond à des valeurs à l'encaissement et à des diverses créances fiscales et sociales. Il est détaillé comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012
Effets et chèques à l'encaissement	2 489	3 138
Effets en recette	242	272
Chèque émis en attente de compensation	4 466	7 528
Chèques en instance de rejet	4 480	3 069
Effets émis à la compensation	4 328	3 600
Etat, créances fiscales	724	762
Projets en cours d'études	11	11
Avance au personnel, allocat. Familiale, remb. Frais	22	12
Inter siège	954	-
Cautionnements versés	37	37
Divers débiteurs divers	12	12
Effets place reçus	56	147
Contre valeurs de position de change	2 351	3 861
Effets à l'encaissement chez agence	461	58
CNP et Papillons	46	193
Créances reprises par l'Etat (y compris intérêts à recevoir)	10 467	11 305
Agios réservés sur créances reprises par l'Etat	- 3 518	-3 845
Compte des opérations de change	1	63
Effets à remettre aux clients	9 567	2 097
Prélèvement rendu	10	20

Désignations	31/12/2013	31/12/2012
Actifs destinés à la vente	1 134	1 134
Compte des opérations de changes SBE	-	176
Autres	101	52
Effets rejetés	1 193	1 252
<b>Total</b>	<b>39 634</b>	<b>34 954</b>

### 7.3- Compte prêts au personnel

Le compte « Prêts au personnel » correspond à l'encours des prêts et les avances allouées au personnel. A fin 2013, les comptes auxiliaires ont atteint 2 774 MDT contre 2 698 MDT à fin 2012. Ils se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATIONS	31/12/2013	31/12/2012
Prêts sur fonds social	2 073	1 992
Prêts sur fonds propres	118	142
Avance sur prime fin d'année	579	561
Autres avances	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>2 774</b>	<b>2 698</b>

### NOTE 8- DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste correspond aux soldes des emprunts interbancaires à terme.

A la fin de l'exercice 2013, le solde de cette rubrique s'élève à 43 199 MDT contre 42 938 MDT à la clôture de l'exercice précédent. Il est ventilé comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
EMPRUNT INTERBANCAIRE J/J TND	10 000	3 500
EMPRUNT INTERBANCAIRE À TERME TND	3 000	5 000
EMPRUNT INTERBANCAIRE À TERME USD	8 207	2 328
EMPRUNT INTERBANCAIRE À TERME EURO	4 069	10 236
EMPRUNT INTERBANCAIRE À TERME JPY	-	1 541
EMPRUNT EL BARAKA > 2 ANS	17 500	20 000
DETTES RATTACHEES / EMPRUNT EL BARAKA	376	332
INTERETS COURUS ET NON ECHUS /EMPRUNT EN DEVICES	6	1
INTERETS COURUS ET NON ECHUS /EMPRUNT EN DINARS	41	-
<b>TOTAL</b>	<b>43 199</b>	<b>42 938</b>

### NOTE - 9 - DEPOTS DE LA CLIENTELE

Les ressources de la clientèle ont atteint 321 837 MDT au 31 décembre 2013 contre 297 616 MDT au 31 décembre 2012, enregistrant une progression de 24 221 MDT, soit 8,1%. Elles s'analysent comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	note	31/12/2013	31/12/2012
Comptes dépôts à vue	9.1	89 630	81 752
Comptes dépôts à terme		67 285	65 095
Bons de caisse	9.2	31 175	15 076
Certificats de dépôt et comptes rattachés	9.3	87 223	91 890
Autres sommes dues à la clientèle	9.4	4 879	3 581

Désignation	note	31/12/2013	31/12/2012
Compte négoce international	9.5	66	307
Comptes épargne	9.6	40 281	37 814
Comptes étrangers en dinars convertibles		1 157	1 600
Compte spécial en dinar convertible		1	1
Compte spécial en devises		47	134
Compte spécial en dinar		-	273
Leasing		93	93
<b>Total</b>		<b>321 837</b>	<b>297 616</b>

### 9.1- Comptes dépôts à vue

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant 89 630 MDT est détaillé comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	note	31/12/2013	31/12/2012
Comptes dépôts à vue		69 612	63 447
Comptes bloqués	9.1.1	12 202	10 315
Comptes étrangers en devises	9.1.2	6 211	5 573
Chèques certifiés sur comptes dépôts à vue		273	390
Comptes professionnels en devises		1 225	1 620
Comptes prestataires de service en devises		107	407
<b>Total</b>		<b>89 630</b>	<b>81 752</b>

#### 9.1.1- COMPTES BLOQUES

Ce compte est utilisé soit:

- En cas d'insuffisance de provision disponible, pour bloquer le solde créditeur du compte de dépôts à vue.
- En cas de vice de forme des chèques reçus de la compensation, pour bloquer les montants desdits chèques.

A la clôture de l'exercice 2013, le solde de ce poste totalise 12 202 MDT dont 50 MDT correspondant à un report datant depuis 2000.

#### 9.1.2- COMPTES ETRANGERS EN DEVISE

Au 31 décembre 2013, les comptes étrangers en devise totalisent 6 211 MDT.

### 9.2- BONS DE CAISSE

Les bons de caisse totalisent 31 175MDT au 31 décembre 2013, leurs détails se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013
Bons de caisse	32 347
Intérêts comptabilisés d'avance sur bons de caisse	-1 172
<b>TOTAL</b>	<b>31 175</b>

### 9.3- CERTIFICAT DE DEPOTS

Les certificats de dépôts se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013
Certificats de dépôts pré-comptés	29 500
Certificats de dépôts post-comptés	56 500
Comptes rattachés certificats de dépôts pré-comptés	-155
Comptes rattachés certificats de dépôts post-comptés	1 378
<b>TOTAL</b>	<b>87 223</b>

### 9.4- AUTRES SOMMES DUES A LA CLIENTELE

Les autres sommes dues à la clientèle ont atteint un montant de 4 879 MDT au 31 décembre 2013 contre 3 581 MDT à la clôture de l'exercice précédent, elles se détaillant comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
Bonification en instance d'affectation	9.4.1	18	18
Règlement en instance d'affectation	9.4.2	669	1 242
Compte en devise en instance d'affectation		3 200	126
Avance pour achat titres		226	226
Compte indisponible pour les sociétés en formation	9.4.3	629	1832
Compte indisponible pour les sociétés en formation à liquider	9.4.4	136	136
Compte indisponible pour les particuliers décédés		1	1
<b>Total</b>		<b>4 879</b>	<b>3 581</b>

#### 9.4.1- BONIFICATION EN INSTANCE D'AFFECTION

Le détail du compte bonification en instance d'affectation se présente comme suit:

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	2013
Société SANES	① 3
Société SKATOURING	① 7
Société STMM	① 1
Société SOGIT	① 5
Société LA TUROUOISE	1
Société MANAGEMENT HOTELIER	1
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

① Ces bonifications totalisant 16 MDT sont en instance d'affectation depuis les exercices 2006 et antérieurs.

#### 9.4.2- REGLEMENT EN INSTANCE D'AFFECTION

Les règlements en instance d'affectation totalisant 669 MDT au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	31/12/2013
LAINO	94
SOTACIB	91
SOCIETE GOLF BEACH HOTEL	73
STE DETERSAN	48
STE ECONOMIC AUTO	46

STE HOTELIERE ABOU SOFIANE	25
CHATTOUNA NABIL	22
NEAPOLIS	21
RAOUDA BEN YAKHLAF	12
WALHA MONCEF	12
ORASCOM TT	11
SOCIETE GA' PRIM	10
Autres Relations Inf. à 10 MDT	204
<b>Total</b>	<b>669</b>

#### 9.4.3- COMPTE INDISPONIBLE POUR LES SOCIETES EN FORMATION

Ce compte totalisant 629 MDT au 31 décembre 2013, correspondant aux versements de capital des sociétés en formation se détaille comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013
COMPTE INDISPONIBLE POUR LES SOCIETES EN FORMATION, TND	629
COMPTE INDISPONIBLE POUR LES SOCIETES EN FORMATION, TNC	-
COMPTE INDISPONIBLE POUR LES SOCIETES EN FORMATION Devises	-
<b>TOTAL</b>	<b>629</b>

#### 9.4.4- COMPTE INDISPONIBLE POUR LES SOCIETES EN FORMATION A LIQUIDER

Ce compte, totalisant 136 MDT au 31 décembre 2013, correspond aux versements de capital des sociétés en formation datant des exercices 2006 et antérieurs. Il se détaille comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	2013
GA' PRIM	6
SMVDA MLAABI	76
SPEI	13
CATERING	41
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>

En vertu de l'article 169 du code des sociétés commerciales « si la société n'est pas constituée dans un délai de six mois, tout souscripteur pourra demander, par ordonnance sur requête, au président du tribunal la restitution du montant des fonds qu'il a déposé après soustraction de sa quote-part dans les frais de distribution».

#### 9.5- COMPTE NEGOCE INTERNATIONAL :

Il s'agit de dépôts en devises pour les opérations de négoce international.

#### 9.6- COMPTES D'EPARGNE :

Ce poste s'élevant à 40 281 MDT au 31 décembre 2013, se détaille comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Comptes Epargne	38 435	36 085
Compte plan épargne LOGEMENT	1 441	1 370

Compte plan épargne ETUDES	269	210
Compte spécial épargne par carte	67	80
Compte plan épargne ERYAHIA	69	69
<b>total</b>	<b>40 281</b>	<b>37 814</b>

#### NOTE 10 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales correspondent aux encours des dettes contractées auprès AFD et autres correspondants étrangers. Au 31 décembre 2013, le solde de ces ressources s'élevant à 415MDT contre 736MDT à fin 2012, s'analyse comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Ligne de crédit Fonds Saoudien	-	204
Agence Française de Développement	57	115
Ligne de crédit Italienne	358	417
<b>TOTAL</b>	<b>415</b>	<b>736</b>

#### NOTE 11- AUTRES PASSIFS

Cette rubrique s'élevant à 47 001 MDT au 31 décembre 2013 contre 42 313 MDT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	note	31/12/2013	31/12/2012
Comptes de régularisation "passif "	11.1	7 079	9 111
Autres dettes à court terme	11.2	35 467	28 949
Provisions pour risques	11.3	4 455	4 253
<b>Total</b>		<b>47 001</b>	<b>42 313</b>

##### 11.1- Comptes de régularisation "passif"

Au 31 décembre 2013, les comptes de régularisation totalisent 7 079 MDT contre 9 111 MDT à la fin de 2012. Ils se détaillent comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Charges à payer	4 629	5 150
Clients, réajustement. échéance en intérêts	99	99
Virement émis en attente de compensation	-	1
Comptes de position de change manuelle	53	1 245
Comptes de position de change	2 298	2 616
<b>Total</b>	<b>7 079</b>	<b>9 111</b>

##### 11.2- Autres dettes à court terme

Les « autres dettes à court terme » correspondent à des dettes d'exploitation, fiscales et sociales. Au 31 décembre 2013, ces comptes totalisant 35467 MDT, se résument ainsi :

(En milliers de dinars)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Inter-siège	-	107

Créditeurs Divers	217	256
Fournisseurs	103	111
Fournisseurs retenus de garantie	87	80
Etat, impôts à payer	819	681
CNSS et assurance groupe	1 165	1 125
Cautionnements reçus	11	10
Autres dettes à payer	220	25
Chèques remis par agence à compenser	42	3 049
Chèques à liquider	5 413	4 317
Papillon reçu de la SIBTEL et à liquider	76	57
Exigible bon caisse client	-	100
CNP à liquider	47	160
Effets Rejetés reçus de la SIBTEL	374	541
Comptes de gestion	186	202
Virement reçu à liquider	-	3
Virement reçu rejeté envoyé vers ADT	-	2
Déposants effets exigibles après l'encaissement	3 579	3 606
Chèque exigible client	5 187	4 709
Effets escomptés	3 777	2 327
Effets de mobilisation	2 473	2 866
Effets à remettre au client	9 745	2 322
Effets reçus de la compensation	1 706	1 807
Chèques envoyés au service compensation	48	100
Chèques à régler intra	78	67
Prélèvement reçu à envoyer vers agence	38	246
Virement émis en attente de recyclage	61	73
Opérations de change SBE	15	-
<b>Total</b>	<b>35 467</b>	<b>28 949</b>

### 11.3. PROVISIONS POUR RISQUES

Au 31 décembre 2013, les provisions pour risques s'élèvent à 4 455 MDT contre 4 253 MDT à la fin de 2012. Ils se détaillent comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour risques généraux	2000	2000
Provision pour départ à la retraite	998	849
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	300	300
Provision sur suspens comptable	448	448
Provision pour détournement de fonds	318	318
Autres provisions constituées	391	338
<b>TOTAL</b>	<b>4 455</b>	<b>4 253</b>

La provisions pour indemnité de départ à la retraite correspond aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et la prise en charge de la cotisation assurance groupe postérieurement à la retraite et qui est estimée sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel".

Dans l'attente d'une estimation fiable des engagements découlant des avantages postérieurs à l'emploi (prise en charge des frais de l'assurance groupe, primes...), la banque a constaté depuis 2012 une provision à hauteur de 300 MDT.

#### 11.4. Etat impôt sur les sociétés

Le résultat fiscal dégagé par l'exercice clos le 31 décembre 2013 est déficitaire. En application des dispositions du paragraphe II de l'article 49 du code de l'impôt sur les sociétés tel qu'il a été modifié par l'article 48 de la loi de finances pour la gestion 2014, l'impôt annuel ne peut être inférieur à un minimum d'impôt de 0,2 % du chiffre d'affaires brut. En conséquence, la charge d'impôt sur les sociétés retenue est de 102 MDT.

#### NOTE 12- Capitaux propres

Les capitaux propres de la STUSID BANK sont passés de 170726 MDT au 31 décembre 2012 à 144 039 MDT à la date du 31 décembre 2013. Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2012 Publié	A.G.O 12/09/2013	Retraitement Modification Comptable	31/12/2013
Capital social	100 000	-	-	100 000
Réserve légale	14 319	-	-	14 319
Réserves pour fonds social ②	2 422	-	-	2 461
Réserves à régime spécial	15 085	-	-	15 085
Réserves à régime spécial sur plus-value	12 635	-	-	12 635
Autres réserves facultatives	38 700	-	-	38 700
Résultats reportés ①	72	- 12 506	-6 772	-19 206
Résultat net de l'exercice	- 12 506	-	-	-19 955
<b>TOTAL</b>	<b>170 726</b>	<b>- 12 506</b>	<b>-6 772</b>	<b>144 039</b>

① En vertu de la troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Septembre 2013, ainsi que l'application des dispositions de la circulaire n° 21-2013, le résultat de l'exercice 2012 a été réparti comme suit :

(En milliers de dinars)

<b>Résultats reportés au 31/12/2012</b>	<b>72</b>
Résultat de l'exercice 2012	-12 506
<b>Reliquat 1</b>	<b>-12 434</b>
Retraitement des Capitaux Propres d'ouverture 2013	-6 772
<b>Reliquat 2</b>	<b>-19 206</b>
<b>Résultats reportés au 31/12/2013</b>	<b>-19 206</b>

② La variation enregistrée au niveau du compte réserves pour fonds social correspond aux intérêts sur fonds social.

En application des dispositions de l'article 19 de la Loi N°2013-54 du 30 Décembre 2013, portant loi des finances pour la gestion de l'année 2014, la structure des fonds propres au 31 Décembre 2013, se détaille comme suit :

FONDS PROPRES	31/12/2013
Réserves légales	14 319
Réserves pour fonds social	2 461
Réserves à régime spécial	15 085
Réserves à régime spécial sur plus-value	12 635
Autres réserves facultatives	38 700

Résultat reportés	-19 206
Résultat net de l'exercice	-19 955
<b>TOTAL</b>	<b>44 039</b>

## 12.1- CAPITAL SOCIAL

Le capital de la STUSID BANK est divisé en 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT, sa structure se présente comme suit :

(En dinars)

ACTIONNAIRES	NOMBRE	MONTANT	%
<b><u>Actionnaires Tunisiens résidents</u></b>			
❖ Etat Tunisien	492 499	49 249 900	49,2499%
❖ Collectivités publiques Tunisiennes			
▪ Trésorerie Générale	1	100	0,0001%
▪ CNRPS	3 750	375 000	0,375%
▪ ONTT	1 250	125 000	0,125%
▪ ETAP	1 250	125 000	0,125%
▪ Tunisair	1 250	125 000	0,125%
<b><u>Actionnaires étrangers non-résidents</u></b>			
❖ Etat du Royaume d'Arabie Saoudite	500 000	50 000 000	50%
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100%</b>

## NOTE -13- ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 13.1- ENGAGEMENTS DONNES :

Les engagements donnés totalisent 140 645 MDT au 31 décembre 2013 contre 123 963 MDT au 31 décembre 2012. Ils se détaillent ainsi :

Engagements accordés à des établissements de crédit	<b>39 000 MDT</b>
Engagements accordés à la clientèle	<b>101 320 MDT</b>
- Cautions, avals, actifs donnés en garantie et autres :	66 473MDT
- Crédits documentaires:	9 946MDT
- Engagements de financement en faveur de la clientèle :	24 901MDT
Engagements sur participations non libérées	<b>325 MDT</b>

### 13.2- ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondant à des garanties reçues, s'élèvent à 249 469 MDT au 31 décembre 2013 contre 222 893 MDT au 31 décembre 2012.

Ces engagements sont détaillés comme suit :

- Garanties reçues sur créances classées :	239 469 MDT
- Engagements de financement reçus :	10 000 MDT

## NOTE 14- ETAT DE RESULTAT

### 14.1- EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE DE LA STUSID BANK

Au 31 décembre 2013, le produit net bancaire a atteint 26 668 MDT contre 27 061 MDT en 2012, enregistrant ainsi une diminution de 1,5 %. Il se compose des postes suivants :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et revenus assimilés	14.1.1	31 496	29 408
Commissions	14.1.2	6 925	7 177
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	14.1.3	6 681	2 685
Revenus du portefeuille d'investissement	14.1.4	4 093	2 853
Intérêts encourus et charges assimilées	14.1.5	-22 527	-15 062
<b>TOTAL</b>		<b>26 668</b>	<b>27 061</b>

#### 14.1.1- INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Cette rubrique totalisant 31 496 MDT au 31 décembre 2013 contre 29 408 MDT en 2012, comporte les postes suivants :

(En milliers de dinars)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts de retard sur prêts	2 824	1 239
Intérêts sur prêts long terme	8 316	11 122
Intérêts sur prêts moyen terme	9 113	7 143
Intérêts/crédits leasing	63	115
Intérêts sur prêts en devise	645	609
Intérêts sur crédits de compagnie	642	1556
Intérêts sur financement de stock	268	-
Intérêts / Crédits de culture saisonnière	32	-
Intérêts sur crédits M.T agricoles sur acquisition	159	180
Intérêts /Escompte commercial sur l'étranger	31	6
Intérêts /Escompte commercial sur la Tunisie	4 083	2 503
Intérêts sur compte courants débiteurs	3 147	4 180
Intérêts / prêts de financement Exportation CT	645	551
Intérêts sur avance sur créances administratives	189	41
Intérêts / crédits non mobilisables	202	132
Intérêts / Crédit préfinancement marché	37	-
Intérêts / Règlements anticipés	7	3
<b>Total des intérêts sur crédits</b>	<b>30 407</b>	<b>29 381</b>
Intérêts des comptes prêts à terme	886	12
Intérêts des comptes prêts j/j	203	15
<b>Total des intérêts sur placements</b>	<b>1 089</b>	<b>27</b>
<b>Total général</b>	<b>31 496</b>	<b>29 408</b>

#### 14.1.2- COMMISSIONS

Cette rubrique s'élevant à 6 925 MDT au 31 décembre 2013 contre 7 177 MDT au 31 décembre 2012, se ventile comme suit :

(En milliers de dinars)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Commissions d'Etude	321	664
Commissions d'Engagement	58	99
Commissions sur chèques	63	61
Commission sur préavis ou rejet chèques	1 448	1 422

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Commissions sur effets	142	154
Commissions sur domiciliation	33	35
Commissions sur découvert	830	941
Commissions de mouvement	245	297
Commission sur ouverture	315	416
Commission d'aval	277	214
Commission sur virement	199	207
Commission réalisation transfert	118	101
Commission sur cautions et garantie	1 023	1 115
Caution sur obligations cautionnées	19	38
Commission sur contrat	105	124
Autres commissions	806	520
Commissions de gestion comptes et cartes bancaires	923	769
<b>Total</b>	<b>6 925</b>	<b>7 177</b>

#### 14.1.3- GAINS SUR PORTEFEUILLE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant 6 681MDT au 31 décembre 2013 contre 2 685 MDT à la clôture de l'exercice précédent, comprend les comptes suivants :

(En milliers de dinars)

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts/Bons de trésor assimilés	5 473	1 592
Intérêts sur avances comptes à terme	85	201
Gains de réévaluation opérations en devises	1 004	833
Intérêts sur emprunts obligataires	161	171
Moins values latentes sur BTA	-44	-114
Autres	2	2
<b>Total</b>	<b>6 681</b>	<b>2 685</b>

#### 14.1.4- REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Cette rubrique s'élevant à 4 093 MDT au 31 décembre 2013 contre 2 853 MDT à fin 2012, se présente comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes	3 913	2 596
Jetons de présence sur titres de participations	180	257
<b>TOTAL</b>	<b>4 093</b>	<b>2 853</b>

#### 14.1.5- INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Au 31 décembre 2013, le solde de cette rubrique totalise 22 527 MDT. Il est ventilé comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
<b>Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>-8 536</b>	<b>-7 332</b>
Intérêts sur emprunt AFD	-1	-6
Intérêts sur emprunt Saoudien	-4	-5
Intérêts sur emprunt Italien	-12	-13
<b>Charges sur opérations sur ressources spéciales</b>	<b>-17</b>	<b>-24</b>
<b>Charges sur opérations de change</b>	<b>-78</b>	<b>-75</b>

Autres frais bancaires	-112	-97
Intérêts des comptes de dépôts à terme	-12 335	-6 154
Intérêts des comptes dépôts clients	-1 446	-1 375
<b>Charges sur opérations avec la clientèle</b>	<b>-13 893</b>	<b>-7 626</b>
<b>Charges sur opérations titres</b>	<b>-3</b>	<b>-5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 22 527</b>	<b>-15 062</b>

#### 14.2- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation, totalisant 4 480MDT au 31 décembre 2013, se détaillent comme suit :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Location, entretien et assurances	-1285	-1 125
Autres services extérieurs, intermédiaires, publicité, missions, téléphone	-1365	-1 824
Frais d'actes et de contentieux, conseils, restauration perso	-821	-356
Taxes	-264	-219
Eau, gaz, électricité, fournitures et documentations	-745	-818
<b>TOTAL</b>	<b>-4 480</b>	<b>-4 342</b>

#### 14.3- FRAIS DE PERSONNEL

Les frais du personnel, s'élevant à 11 694 MDT au 31 décembre 2013, se décomposent ainsi:

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Salaires	-8 509	-7 824
Charges sociales	-2 624	-2 344
Autres charges de personnel (habillement, formation...)	- 561	- 505
<b>TOTAL</b>	<b>-11 694</b>	<b>-10 673</b>

#### 14.4- DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES

La dotation nette aux provisions sur créances de l'exercice s'analyse comme suit:

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
		<b>Retraité</b>
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-33 913	-23 816
Dotations aux provisions pour risques généraux	-203	-1 154
Reprises des provisions sur créances douteuses	6 914	2 179
Reprises des agios sur créances douteuses	28	641
Dotations aux provisions Collectives	-593	-3 693
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-27 767</b>	<b>-25 843</b>

#### 14.5- DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE TITRES

Le montant net de la dotation aux provisions sur titres pour l'exercice 2013 s'analyse comme suit:

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
-------------	------------	------------

Dotations aux provisions sur titres	-709	-211
Plus values sur ventes actions	26	65
Reprises des provisions sur titres participation	125	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-558</b>	<b>-146</b>

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles, les plus ou moins values de cession viennent en déduction de la dotation aux provisions.

#### 14.6- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET RESORPTIONS

Cette rubrique totalisant 1 251 MDT au 31 décembre 2013 contre 1 221 MDT à la clôture de l'exercice précédent, comporte les postes suivants :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Dot°.aux amortissements frais d'étude	-29	-33
Dot°.aux amortissements logiciels	-223	-207
Dot°.aux amortissements bâtiments du siège	-50	-50
Dot°.aux amortissements agence Sfax	-16	-16
Dot°.aux amortissements matériel et outillage	-2	-2
Dot°.aux amortissements matériel automobile	-83	-124
Dot°.aux amortissements matériel informatique	-161	-175
Dot°.aux amortissements matériel de bureau	-53	-53
Dot°.aux amortissements mobilier de bureau	-39	-36
Dot°.aux amortissements agencement aménagement	-171	-128
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence SFAX	-28	-28
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence SOUSSE	-10	-10
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence NABEUL	-27	-27
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence BIZERTE	-39	-39
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence MONASTIR	-25	-25
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence PALESTINE	-29	-29
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence DJERBA	-28	-28
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence MANOUBA	-21	-21
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence KAIROUAN	-32	-32
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence GABES	-21	-21
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence M'SAKEN	-23	-24
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence ARIANA	-25	-25
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence LAC	-20	-19
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence MEGRINE	-25	-25
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence EL MOUROUJ	-22	-25
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence SOUSSE SAH	-29	-19
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence ENNASR	-15	-
Dot°.aux amortissements agencement aménagement agence MAHDIA	-5	-
<b>Total</b>	<b>-1251</b>	<b>-1 221</b>

#### 14.7- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique totalisant 37 MDT au 31 décembre 2013 contre 119 MDT à la clôture de l'exercice précédent, comporte les postes suivants :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Loyers bureaux	27	64

Ventes diverses	-	29
Charges récupérables	7	22
Intérêts / crédits au personnel	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>119</b>

#### 14.8- SOLDE EN GAINS/ PERTES PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de dinars)			
DESIGNATION		31/12/2013	31/12/2012
Pertes sur exercices antérieurs	①	-926	-356
Profits sur exercices antérieurs	②	124	275
Excédent de caisse		22	31
Déficit de caisse		-24	-30
Profit exceptionnel		4	7
Reprise/Provision risques		-	10
Excédent de caisse DAB/GAB		1	1
Perte exceptionnelle		-9	-1
<b>TOTAL</b>		<b>-808</b>	<b>-63</b>

① : Il s'agit entre autres de la régularisation des charges à payer et l'annulation d'effets.

② : Il s'agit essentiellement des réaffectations réalisées en 2012.

#### NOTE 15- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie nette dégagée par la STUSID BANK s'élève à -120 711 MDT au 31 décembre 2013 contre -111 134MDT à la fin de l'exercice antérieur. Cette baisse de 9 577 MDT s'analyse comme suit :

- Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation : -11 144 MDT
- Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement : 1 888 MDT
- Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement : - 321 MDT

#### 15.1- FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

Ce flux relatif aux opérations d'exploitation se compose des encaissements et des décaissements suivants :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	MONTANT
Produits d'exploitation bancaire encaissés	45 400
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-27 304
Emprunts/prêts interbancaire à terme	-6 245
Prêts et avances accordés à la clientèle & remboursement	-2 669
Retraits & Versements de dépôts de la clientèle	24 309
Acquisitions\ Cessions sur portefeuille commercial	-33 741
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-4 852
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-5 940
Impôt sur les bénéfices	-102
<b>TOTAL</b>	<b>-11 144</b>

#### 15.2- FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux relatif aux opérations d'investissement se composent des encaissements et des décaissements suivants :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	MONTANT
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	4 093
Acquisitions\ Cessions sur portefeuille d'investissement	-436
Acquisitions\ Cessions sur immobilisations	-1 769
<b>TOTAL</b>	<b>1 888</b>

### **15.3- FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT :**

Ces flux relatif aux opérations de financement se composent des encaissements et des décaissements suivants :

(En milliers de dinars)

DESIGNATION	MONTANT
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-321
Dividendes versés	-
<b>TOTAL</b>	<b>-321</b>

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Messieurs les actionnaires de la STUSID BANK,**

### **I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « STUSID BANK » arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la « STUSID BANK » faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements et de provisions de 706 510 MDT et un résultat déficitaire net après modification comptable de 26 727 MDT au 31 décembre 2013.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et compte tenu des normes prudentielles ainsi que des termes de référence pour l'audit des comptes telles que définies par les Circulaires de la « BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ». Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la « STUSID BANK », arrêtés au 31 décembre 2013, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion.

### ***Opinion sur les états financiers***

A notre avis, les états financiers joints au présent rapport sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « STUSID BANK » arrêtée au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme décrit au niveau de la note "2.2.3.3-Provision additionnelle" et conformément aux dispositions de la circulaire des banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net selon les quotités minimales prévues par ladite circulaire.

Ainsi et à la suite de ce changement de méthode comptable, les provisions additionnelles constituées conformément à ladite circulaire s'élèvent au 31 décembre 2013 à 10 627 Mille Dinars, dont 3 855 KDT sur le résultat de l'exercice 2013 et 6 772 Mille Dinars imputés sur les capitaux propres d'ouverture de la même période. Pour les besoins de la comparabilité, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma.

- Courant 2013, la STUSID BANK a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période allant de 2001 à 2011 pour l'impôt sur les sociétés et la période allant de 2009 à 2011 pour les autres impôts et taxes. Suite à ce contrôle, l'administration fiscale a notifié à la banque un redressement de 13,2 Millions de Dinars. La banque n'a pas accepté la majorité des chefs de redressement et a adressé à la Direction Générale des Impôts une lettre précisant ses oppositions aux résultats du contrôle. A la date d'émission du présent rapport, les résultats du contrôle sont en cours de discussion avec l'administration fiscale et aucune provision pour risques n'a été constatée par la banque au 31 décembre 2013.

- Le risque encouru sur la relation « SOTACIB », société appartenant au Groupe « SOTACIB », s'élève au 31 décembre 2013 à 4 454 Mille Dinars au titre des crédits et 11 700 Mille Dinars de participations. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010, 2011 et 2012. L'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation a été effectuée compte tenu des perspectives d'activité et de rentabilité futures prévues dans le business plan 2014-2020.
- Courant 2013, la banque a détecté des opérations frauduleuses effectuées sur les comptes de certains clients au niveau de l'agence centrale et a déposé une plainte auprès du procureur de la république à l'encontre des personnes inculpées. A la date d'émission de notre rapport, l'enquête et les investigations sont encours aussi bien au niveau des instances judiciaires compétentes qu'au niveau des services internes de la banque et l'impact financier n'est pas définitivement estimé.

## **II- VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2013.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances importantes au niveau du système de contrôle interne de la banque qui ont été consignées dans notre lettre de direction.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Juin 2014

### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ Cabinet CMC**  
Mr Chérif BEN ZINA

**P/ Cabinet Guellaty**  
Mr Mourad Guellaty

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Messieurs les actionnaires de la STUSID BANK,**

En application des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et celles de l'article 29 de la loi 2001-65 telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous informer que le Directeur Général nous a avisé de la réalisation des conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués que nous reportons ci-dessous.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2013**

**1.1- CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS D'AUDIT ET DE GESTION FISCAUX**

La STUSID BANK a conclu au 31 décembre 2012, un protocole d'accord avec la TSPP, la TSR, la TSPI et la société « MONTAZAH TABARKA » portant répartition des honoraires dus sur la mission permanente d'audit et de gestion fiscaux :

STUSID BANK	6 000 Dinars
TSPP	1 500 Dinars
TSR	1 500 Dinars
TSPI	1 500 Dinars
MONTAZAH TABARKA	1 500 Dinars

**1.2- CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE "TSPP"**

Par un contrat conclu le 31 décembre 2009, la STUSID BANK a mis à la disposition de la société Tuniso-Séoudienne de Participation et de placement "TSPP" deux bureaux situés au 6<sup>ème</sup> étage du siège social, sis au 32, rue Hédi Karray, moyennant un loyer annuel de 7 300 DT payable par semestre. Ce contrat commençant le 01 janvier 2010, est consenti pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction avec une augmentation de 5% l'an.

**1.3- CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE "TSR"**

La STUSID BANK a mis à la disposition de la Société Tuniso-Séoudienne de Recouvrement "TSR" un ensemble de bureaux situé au 3<sup>ème</sup> étage du siège social de la STUSID BANK sis au 32, Rue Hédi Karray, moyennant un loyer annuel de 11 573 DT payable par semestre. Ce contrat commençant le 01 janvier 2003, est consenti pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction avec une augmentation de 5% l'an.

#### **1.4- CONVENTIONS CONCLUES AVEC T.S.I RELATIVES AU FONDS COMMUN DE PLACEMENT « KOUNOUZ »**

En 2008, la STUSID BANK a conclu les deux conventions suivantes avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation (TSI), gestionnaire du FCP Kounouz :

- Une convention de dépositaire en vertu de laquelle la STUSID BANK assure le dépôt des titres et des fonds pour le compte du FCP Kounouz. En contrepartie, la STUSID BANK perçoit une rémunération égale, en TTC à 0,25% de l'actif net du FCP, décomptée jour par jour.
- Une convention de distributeur en vertu de laquelle la STUSID BANK assure la commercialisation des parts de FCP Kounouz dans son réseau bancaire. La rémunération perçue par la STUSID BANK au titre de cette fonction est décomptée jour par jour, elle est égale à la quote-part de la banque dans la commission de distribution payée par le FCP Kounouz à la TSI.  
Cette quote-part est déterminée sur la base de 0,35% de l'actif net du FCP Kounouz multiplié par le rapport de l'encours des souscriptions apportées par la STUSID BANK (net des rachats) sur l'encours total des souscriptions (net des rachats).

#### **1.5- CONVENTIONS CONCLUES AVEC ALHIFADH-SICAV**

La STUSID BANK a également conclu deux conventions avec ALHIFADH-SICAV portant sur :

- Une convention de dépositaire en vertu de laquelle la STUSID BANK assure le dépôt des titres et des fonds non investis de ladite sicav. En contrepartie, elle perçoit une rémunération égale en TTC à 0,15% de l'actif net de la SICAV, décomptée jour par jour.
- Une convention de distributeur en vertu de laquelle la STUSID BANK assure la commercialisation d'ALHIFADH-SICAV dans son réseau bancaire. La rémunération perçue par la STUSID BANK au titre de cette fonction est décomptée jour par jour, elle est déterminée sur la base de 0,25% de l'actif net d'ALHIFADH-SICAV multiplié par le rapport de l'encours des souscriptions apportées par la STUSID BANK (net des rachats) sur l'encours total des souscriptions (net des rachats).

## **2- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS LES DIRIGEANTS**

### **2.1- Les engagements :**

- La rémunération mensuelle brute du Directeur Général Monsieur Abdelwaheb NACHI est fixée par l'arrêté du Premier Ministère du 23 mai 2012.
- La rémunération mensuelle brute du Directeur Général Monsieur Abdellatif MECHAAL est fixée par l'arrêté du Premier Ministère du 10 décembre 2013.
- Le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la banque des frais y afférents.
- Les administrateurs membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, et du comité des risques perçoivent une rémunération brute au titre de leur assistance aux réunions des dites comités soit 2 063 DT par personne et par réunion conformément à la décision prise par les membres de l'AGO réunie le 12 septembre 2013.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent une rémunération annuelle nette de 6 600 DT par administrateur au titre de jetons de présence aux réunions du conseil d'administration et ce, conformément à la décision de l'AGO tenue le 12 septembre 2013.

## 2.2. Les rémunérations figurant au niveau des états financiers :

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit :

- Monsieur Abdelwaheb NACHI a perçu des rémunérations au titre de ses fonctions de Directeur Général de la banque totalisant 27 823 dinars détaillées comme suit :

(En TND)

	<b>Directeur Général Mr. Abdelwaheb NACHI</b>	
	<b>Charges brutes de l'exercice 2013</b>	<b>Passif au 31/12/2013</b>
Avantages à court terme	23 698	-
Jetons de présence aux réunions du comité exécutif de crédit	4 125	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 823</b>	<b>-</b>

- Monsieur Abdellatif MECHAAL a perçu des rémunérations au titre de ses fonctions de Directeur Général de la banque totalisant 67 953 dinars détaillées comme suit :

(En TND)

	<b>Directeur Général Mr. Abdellatif MECHAAL</b>	
	<b>Charges brutes de l'exercice 2013</b>	<b>Passif au 31/12/2013</b>
Avantages à court terme	61 765	-
Jetons de présence aux réunions du comité exécutif de crédit	6 188	-
<b>TOTAL</b>	<b>67 953</b>	<b>-</b>

- La rémunération des administrateurs membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, et du comité des risques au titre de leur présence aux réunions desdits comités se détaille comme suit :

(En TND)

	<b>Administrateurs membres du comité d'audit, comité exécutif et comité des risques</b>	
	<b>Charges brutes de l'exercice 2013</b>	<b>Passif au 31/12/2013</b>
Avantages à court terme	103 125	6 188
<b>TOTAL</b>	<b>103 125</b>	<b>6 188</b>

- La rémunération des administrateurs au titre de leur présence aux réunions du conseil d'administration se détaille comme suit :

(En TND)

	<b>Administrateurs membres du conseil d'administration</b>	
	<b>Charges brutes de l'exercice 2013</b>	<b>Passif au 31/12/2013</b>
Avantages à court terme	84 563	134 063
<b>TOTAL</b>	<b>84 563</b>	<b>134 063</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 17 Juin 2014

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

**P/ Cabinet CMC**  
Mr Chérif BEN ZINA

**P/ Cabinet Guellaty**  
Mr Mourad Guellaty